



Mémoire présenté par la
Confédération des syndicats nationaux
au Comité permanent des finances
dans le cadre des consultations prébudgétaires
2026-2027

Le 1^{er} mai 2026

Confédération des syndicats nationaux
1601, avenue De Lorimier
Montréal (Québec) H2K 4M5
Tél. : 514 598-2271
www.csn.qc.ca

Recommandations

Économie et conflit commercial avec les États-Unis

1. Dans le cadre des négociations commerciales avec les États-Unis, le gouvernement doit protéger les secteurs stratégiques pour l'économie et la société québécoise, notamment l'acier, l'aluminium, la foresterie, les énergies propres, l'agroalimentaire et la souveraineté culturelle.
2. Il doit prolonger les mesures temporaires relatives à l'assurance emploi en élargissant leurs couvertures, définir une solution pérenne face au « trou noir » et moderniser le régime.
3. Il doit accroître ses investissements dans les infrastructures publiques, dont celle du transport en commun, du logement social et des énergies propres. Il doit aussi étendre la politique « Achetez canadien ».
4. Il doit collaborer avec les provinces pour déployer un plan d'aide et une politique industrielle structurante pour le secteur forestier.

Gestion des finances publiques

5. Le gouvernement doit persister dans la mise en œuvre d'une politique fiscale et budgétaire progressiste, impliquant des déficits budgétaires soutenables.
6. Il doit prioriser les dépenses en infrastructures, en santé, en éducation, en recherche et développement en matière de protection sociale, plutôt que d'investir en défense.
7. Il doit mettre sur pied un chantier de réflexion relatif à la fiscalité des entreprises et des hauts revenus et sur la lutte aux paradis fiscaux.

Coupe au régime de retraite de la fonction publique

8. S'il souhaite modifier les dispositions du régime de retraite de la fonction publique, le gouvernement doit mener une réelle ronde de négociation collective, plutôt que l'imposition unilatérale d'une coupe par le biais d'un projet de loi.

Environnement

9. Le gouvernement doit maintenir sa cible de réduction des gaz à effet de serre (GES) et mettre fin au financement public des projets d'hydrocarbures.

Médias

10. Il doit élargir l'accès au crédit d'impôt pour la main-d'œuvre journalistique, instaurer une taxe aux fournisseurs d'accès internet et identifier un mode de financement prévisible et durable pour CBC/Radio-Canada.

Avant-propos

Fondée en 1921, la Confédération des syndicats nationaux (CSN) est la première grande centrale syndicale québécoise. Composée de près de 1 600 syndicats, elle défend plus de 330 000 travailleuses et travailleurs de tous les secteurs d'activité sur l'ensemble du territoire. Elle prend part à plusieurs débats de fond de la société québécoise et canadienne pour une société plus solidaire, plus démocratique, plus équitable et plus durable.

Économie et conflit commercial avec les États-Unis

Le conflit commercial initié par Donald Trump met au jour de nombreuses vulnérabilités des économies canadiennes et québécoises. Au moment d'écrire ces lignes, les négociations, tant sur les tarifs que sur la renégociation de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACÉUM), s'annoncent longues et ardues. Le conflit commercial touche disproportionnellement les travailleuses et travailleurs du secteur manufacturier québécois alors que la province a connu, au printemps 2026, les pires pertes d'emploi des 50 dernières années. Le rapport annuel du représentant américain au commerce des États-Unis identifiait certaines cibles potentielles préjudiciables à notre économie, notamment le nouveau programme « Achetez canadien » et le boycottage des produits alcoolisés américains par les sociétés d'État des provinces. Il est impératif que le gouvernement canadien, dans le cadre de ses négociations commerciales, défende les emplois et les politiques sociales de notre pays et ne brade pas notre souveraineté culturelle et alimentaire.

Face à cette incertitude affectant des millions de Canadiens, le gouvernement a instauré des mesures d'urgence visant à aider les entreprises et les travailleurs. Cependant, l'impératif d'agir rapidement ne saurait pas remplacer une réforme en profondeur du régime de l'assurance emploi (AE) qui, depuis longtemps, n'est plus adapté au marché de l'emploi actuel. Or, puisque le processus législatif est lent, il est essentiel de maintenir les bonifications temporaires de l'AE. Les dispositions du régime doivent aussi tenir compte particulièrement des jeunes, souvent exclus de la bonification de 20 semaines des prestations pour les « travailleurs de longue date ». Ces mesures devraient donc s'appliquer à tous les prestataires, sans discrimination. Quant aux mesures pour les 13 régions saisonnières récemment prolongées, celles-ci doivent être ajustées pour régler réellement l'enjeu du « trou noir ». Les nouvelles mesures annoncées en formation sont aussi bienvenues, mais le gouvernement devrait s'engager à respecter le champ de compétence des provinces.

Le niveau d'investissement privé demeure affecté. Il est donc nécessaire que le gouvernement augmente ses investissements dans les infrastructures publiques, dont celles du transport en commun, du logement social et hors marché ainsi que dans les énergies propres. La politique « Achetez canadien », annoncée en décembre 2025, doit se concrétiser par la création et le maintien de bons emplois syndiqués, notamment dans le secteur manufacturier et la construction. Les projets d'intérêt national visant l'exploitation des hydrocarbures, la construction d'oléoducs ou encore la très hypothétique « captation » du carbone des sables bitumineux albertains nous éloignent cependant des cibles de réduction de GES, cibles qui sont quant à elles d'intérêt planétaire.

Le secteur forestier vit depuis plusieurs années une tempête parfaite : conflit commercial sur le bois d'œuvre, baisse de la demande pour plusieurs produits et mauvaise gestion de l'aménagement forestier. Loin d'être une industrie du passé, le secteur forestier canadien peut se réinventer : la vitalité de nombreuses communautés isolées et mono-industrielles en dépend. La CSN salue la création d'un groupe de travail sur la transformation du secteur forestier canadien, mais souligne que les travailleuses et travailleurs de cette industrie doivent être au cœur des solutions, solutions qui ne peuvent être du « sur mesure » pour combler les grandes entreprises de l'industrie. De plus, le gouvernement fédéral doit collaborer avec les provinces afin de déployer des mesures d'urgence ainsi qu'une politique industrielle structurante pour le secteur.

Gestion des finances publiques

La mise à jour économique d'avril dernier annonçait un déficit de 67 milliards de dollars pour l'année 2025-2026. Or, ce niveau de déficit reste bien en deçà de celui des autres pays du G7, notamment des États-Unis, qui, pour la même année, devrait enregistrer un déficit de près de 6 % de leur PIB, bien au-delà du Canada à 2,1 %. Or, ce déficit, bien que sous contrôle, aurait pu être significativement moindre si le gouvernement n'était pas allé de l'avant avec des réductions d'impôt. De même, l'abolition « temporaire » de la taxe d'accise sur l'essence risque de plomber le bilan financier du gouvernement tout en encourageant un recul sur le plan climatique.

La volonté du gouvernement de stimuler l'économie par un accroissement irréfléchi et irresponsable des dépenses en matière de défense nous apparaît erronée. Certaines de ces dépenses peuvent se justifier, comme la construction de brise-glaces polaires, et il est légitime de favoriser nos entreprises locales pour réduire notre dépendance à l'armement américain. Par contre, comme l'estimait le Bureau du directeur parlementaire du budget (DPB), l'atteinte de dépenses d'une hauteur de 5 % du PIB augmenterait le déficit budgétaire à 63 milliards de dollars en 2035, ce qui fragiliserait la capacité de l'état à remplir ses missions sociales. Le Canada doit donc renoncer à l'engagement pris à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) avant d'effectuer toute compression budgétaire ou toute coupe dans les transferts aux provinces.

Ces choix fiscaux et budgétaires ont mené le gouvernement à réaliser des compressions importantes qui affectent tant les employé-es du gouvernement fédéral que les services à la population.

À titre d'exemple, la réduction de près de 12 % du nombre d'employé-es à Emploi et Développement social Canada a déjà un impact concret, alors que le retard dans le délai de traitement des demandes entraîne des conséquences très concrètes pour les aîné-es. Les compressions dans le système correctionnel sont également inacceptables dans un contexte de surpopulation carcérale.

La baisse d'impôt sur le revenu et l'abandon de la hausse d'imposition des gains en capital profiteront de manière disproportionnée aux ménages à plus haut revenu, alors que les inégalités augmentent. De même, le gouvernement fédéral gagnerait à assurer un leadership dans la lutte aux paradis fiscaux. Les revendications portées par le collectif *Échec aux paradis fiscaux*, dont la CSN est membre, demeurent plus que jamais d'actualité : rendre publiques les déclarations pays

par pays des multinationales et mettre fin aux mécanismes de double non-imposition en fermant les échappatoires dans les conventions fiscales et les règles canadiennes qui permettent encore aujourd'hui de rapatrier des profits non imposés.

Compression au Régime de retraite de la fonction publique

Le budget 2025 fait état de l'intention du gouvernement de consulter les parties prenantes afin de « rétablir le taux de prestations de 2 % du Régime de retraite de la fonction publique (RRFP) », invoquant les récentes améliorations apportées au Régime de pensions du Canada (RPC) et au Régime de rentes du Québec (RRQ). L'utilisation du terme « rétablissement » est trompeuse: elle entraînerait en réalité une diminution importante des prestations de retraite du RRFP. Selon le Bureau du DPB, cette coupe générerait des économies représentant environ 0,8 % de la masse salariale totale, par une réduction des cotisations de l'employeur au régime de retraite. Cette économie est en fait réalisée sur le dos des travailleuses et des travailleurs qui verront leur revenu de retraite combiné (régime de retraite + RPC/RRQ, le cas échéant), diminué par l'application de cette mesure.

De plus, la *Loi sur les relations de travail dans le secteur public fédéral* exclut les enjeux de retraite du champ de la négociation collective. Le gouvernement en profite pour réduire, en toute discrétion, la rémunération globale de ses travailleuses et travailleurs. Or, depuis, UCCO-SACC-CSN, le Syndicat des agents correctionnels du Canada, a renégocié à trois reprises sa convention collective. À aucun moment l'employeur n'a indiqué son intention de récupérer ces sommes additionnelles provenant du RPC/RRQ en diminuant les prestations du RRFP. Aller de l'avant maintenant, en dehors de la négociation collective, constitue un manquement évident au principe de bonne foi.

La CSN exige donc que toute « consultation » à ce sujet se fasse dans le cadre d'une réelle ronde de négociation collective plutôt que par l'imposition unilatérale d'une compression au moyen d'un projet de loi.

Environnement

Depuis l'entrée en fonction du premier ministre Mark Carney, plutôt qu'un « *Elbows up* », nous avons davantage assisté à une démission politique face aux engagements climatiques du Canada. Le financement public et l'accélération des grands projets d'hydrocarbures, l'abolition de la taxe carbone aux consommateurs, la « suspension » de la taxe d'accise sur l'essence constituent des reculs importants, alors même que les coûts associés aux désastres environnementaux (feux de forêt, pluies diluviennes, etc.) et les coûts d'adaptation aux changements climatiques bondissent. Ces choix auront des effets importants sur les capacités du Canada à respecter ses engagements en matière climatique, alors que le bilan environnemental fait du surplace. De tels reculs nous éloignent de la cible à atteindre, soit une réduction des gaz à effet de serre de 40 % entre 2005 et 2030 : une cible que le gouvernement doit confirmer.

Médias et culture

CBC/Radio-Canada est un fleuron culturel du pays : une injection de fonds y est vitale. Par ailleurs, une réflexion en profondeur sur la pérennité du financement et de la structure de gestion du diffuseur public s'impose, comme l'avait promis l'ex-ministre Pascale Saint-Onge et le parti libéral.

Depuis plusieurs années, l'écosystème médiatique et culturel se transforme. Dans le contexte où les médias, tant des secteurs public que privé, sont durement affectés par la concurrence des multinationales du numérique, le gouvernement a fait le choix d'abandonner la taxe sur les services numériques qui demeure pourtant d'actualité. Combinée avec l'instauration d'une taxe aux fournisseurs d'internet, elle garantirait que les médias et le milieu culturel d'ici puissent jouer à armes égales face à la concurrence étrangère et soient adéquatement financés.

En terminant, la CSN salue la volonté du gouvernement d'élargir l'accès du crédit d'impôt sur la main-d'œuvre journalistique aux salles de nouvelles de la radio et de la télévision. La confirmation de cette intention contribuerait significativement au maintien de l'information journalistique disponible dans les régions.